ELECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique pour le chargé d'opération HE Mesure et Vérification

CHARGÉ D'OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES - HE MESURAGE / HE VÉRIFICATION

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)
Bâtiment, Travaux Publics

Public visé
Encadrement de chantier, Personnel d'exécution

Durée
21h00 (tronc commun 17h30 + 3h30)

Recyclage des compétences
Oui

Environnement de travail
Chantier
Chantier électrique haute tension

Opération(s) effectuée(s)
Maintenance / Installation / Dépôt d'installation électrique
Autres opérations de type essais, vérifications, opérations sur installation photovoltaïque

Métiers
Electricien, Monteur de réseaux électriques

Mots clés
Habilitation, Electrique, Haute, Tension, HT, HE, Mesure, Vérification, Exploitation, Charge

Formation

Détails du public visé : Toute personne chargée d'opérations de mesurage des grandeurs électriques d'une installation et/ou de grandeurs physiques (distance, température ou autres).

Détails des prérequis : Avoir au préalable une connaissance en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

Objectifs de la formation : Acquérir les connaissances requises pour recevoir de son employeur un titre d'habilitation HE Mesurage HE Vérification conformément à la norme NF C 18-510.

Contenu :

Module Technique HTA :

- connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste)
- énoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections)
- expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés
- différencier les types de postes
- expliquer les principes de verrouillages et interverrouillage pour les matériels concernés
- citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions
- citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- module mesurages et vérifications en haute tension (HE Mesurage, HE Vérification)
- préciser le rôle de la charge d'exploitation électrique
- identifier la charge d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
- respecter les consignes données par la charge d'exploitation électrique
- rendre compte de son activité
- énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux mesurages ou aux vérifications
- identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés
- nommer les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications ainsi que les autres documents associés (autorisation d'accès, instructions de sécurité, etc.)
- rédiger les documents applicables dans le cadre des mesurages ou des vérifications
- lister les mesures de prévention à observer lors d'un mesurage et/ou d'une vérification
- organiser, délimiter et signaler la zone d'opération spécifique
- respecter et faire respecter les procédures de mesurage et/ou vérification
- identifier les ouvrage ou les installations et les zones d'environnement, objet des mesurages et/ou vérifications (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : La norme NF C 18-510 Art.D2 recommande 21h00 (tronc commun 17h30 + 3h30).

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Avis après formation délivré par l'organisme de formation, en vue d'une habilitation délivrée par l'employeur.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

Textes de référence

- Articles R.4544-9 à R.4544-11 du Code du travail
- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- INRS

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification…) ?** Tout organisme compétent.

Accéder à la page : https://gp2s-construction.fr/formations/preparation-a-lhabilitation-electrique-pour-le-charge-doperation-he-mesure-et-verification/